



Objectif et champs d'application

La procédure « Gérer les risques de liquidité et de marché » a pour objectif de décrire les modalités d'identification, d'évaluation, de suivi et maîtrise en temps opportun de tous les risques de marché et de liquidités auxquels est exposée la Banque de l'Union Côte d'Ivoire (BDU-CI).

Objectifs du contrôle interne

- S'assurer du respect effectif du dispositif réglementaire et autres textes applicables à la Banque
- S'assurer que les risques auxquels est confrontée la Banque sont effectivement maîtrisés
- S'assurer que les politiques et procédures de la Banque sont respectées
- S'assurer que les contrôles de premier niveau sont appropriés et effectifs
- Suivre la mise en œuvre, par les entités opérationnelles des plans d'actions correctifs définis dans le cadre des différentes missions de contrôle et d'investigations

Rôles et responsabilités

Service Gestion Globale des Risques

Sous la responsabilité du Directeur Général, il a la charge de vérifier la pertinence et la cohérence des plans d'actions proposés suivant les indicateurs collectés

Analyste Risques

Sous la responsabilité du Chef du Service Gestion Globale des Risques, il a la charge de :

- Procéder mensuellement à la collecte des données suivant le processus de collecte ;
- Reporter les informations collectées dans le fichier de suivi des indicateurs ;
- Elaborer la fiche d'alerte.

Sigles et Définitions

- ✓ Définitions
- **Risque de liquidité** : le risque que l'établissement ne puisse pas faire face à ses engagements ou qu'il ne puisse dénouer ou compenser une position, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable, en raison de la situation du marché ou de facteurs particuliers
- **Risque de marché** : le risque de pertes sur les positions de bilan et hors bilan liées à la variation des prix du marché. Les risques répondant à cette définition, ci-après appelés catégories de risque de marché, sont le risque de taux d'intérêt, le risque de position sur titre de propriété, le risque de change et le risque sur produits de base

➤ Sigles

- AR : Analyste Risques
- CSGGR : Chef de Service Gestion Globale des Risques

Sommaire de la procédure

- I. Etablir le fichier de suivi des indicateurs et la fiche d'alerte.....3
- II. Valider le fichier de suivi des indicateurs et la fiche d'alerte3

Références / Règles de gestion

➤ Documents de références

- Circulaire n°04-2017 /CB/C relative à la gestion des risques dans les établissements de crédit et les compagnies financières de l'UMOA

➤ Règles de gestion

- L'établissement doit notamment :
 - Mettre en œuvre des politiques et procédures de gestion du risque de marché qui tiennent compte du risque de dégradation significative de la liquidité du marché ;
 - Appréhender de manière précise et exhaustive les différents types de risque de marché auxquels il est ou pourrait être exposé ;
 - Veiller à évaluer régulièrement les risques qu'il encourt en cas de fortes variations des paramètres de marché ou d'un segment de marché ;
 - S'assurer que l'organe délibérant dispose d'informations suffisantes sur la politique qu'il conduit en matière d'activités de marché, notamment en ce qui concerne les produits utilisés et les pertes réalisées ;
 - Prendre les dispositions pour que le back-office en charge du traitement des opérations administratives et comptables, le service clientèle ou front-office et le service de suivi de marché ou middle-office, soient assurés par des structures séparées ;
 - Disposer, conformément au pilier 2 du dispositif prudentiel, de fonds propres internes suffisants pour couvrir les risques de marché significatifs non soumis à des exigences de fonds propres au titre du pilier 1.
- Les politiques et procédures doivent permettre une délimitation précise de la frontière entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire. Elles doivent faciliter l'identification des positions à inclure dans le portefeuille de négociation aux fins du calcul des exigences de fonds propres et celles à exclure.



- Le dispositif de gestion de la liquidité doit permettre à l'établissement de maintenir un niveau de liquidité suffisant pour faire face aux périodes de crise. Ce cadre doit comprendre des politiques et procédures appropriées pour la gestion du risque de liquidité et approuvées par l'organe délibérant.
- L'établissement doit, pour chacune de ses lignes de métier jugées importantes, concernant ses activités de bilan et d'hors-bilan, prendre en compte les coûts, avantages et risques liés à la liquidité dans tous les processus concernant la tarification, la mesure du résultat et l'approbation des nouveaux produits. L'établissement doit s'assurer de faire concorder, pour chaque ligne de métier, les incitations à la prise de risque avec les expositions au risque de liquidité que cette ligne de métier crée pour l'ensemble de l'établissement.

Narratif de la procédure

PRO CI 08 002	Gérer les risques de liquidité et de marché	AR, CSGGR
---------------	---	-----------

Acteurs	Descriptions des tâches	Documents et interfaces
I. Etablir le fichier de suivi des indicateurs et la fiche d'alerte		
Analyste Risques (AR)	<ul style="list-style-type: none"> Procéder mensuellement à la collecte des données suivant le processus de collecte Reporter les informations collectées dans le fichier de suivi des indicateurs Procéder à l'analyse du fichier reçu en identifiant les indicateurs en dépassement par rapport au seuil fixé dans la politique d'appétence En cas de dépassement, rédiger une fiche de d'alerte à l'endroit du Chef de Service Gestion Globale des Risques (CSGGR) Transmettre le fichier de suivi des indicateurs et la fiche d'alerte au CSGGR par email 	Fichier de suivi des indicateurs Fiche d'alerte
II. Valider le fichier de suivi des indicateurs et la fiche d'alerte		
CSGGR	<ul style="list-style-type: none"> Recevoir par email du AR le fichier de suivi des indicateurs renseignés et la fiche d'alerte Recevoir du AR par email, le fichier de reporting C8 : Dès réception, vérifier la pertinence et la cohérence des plans d'actions proposés suivant les indicateurs collectés En cas de non-conformité, mentionner ses observations par email puis retourne le fichier à l'AR pour prise en charge 	Fichier de suivi des indicateurs Fiche d'alerte



BDU - CI
LA BANQUE DE L'UNION

Processus : Optimiser l'organisation et sécuriser les opérations et les biens

Sous-Processus : Gérer les risques de liquidité et de marché

Pilote et Co-pilote du processus : Service de la Gestion des Risques

Référence : PRO CI 08 002

N° de version : 1

Date d'émission : Mai 2024

Page : 4 / 4

- | | | |
|--|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- En cas de conformité ou après corrections éventuelles, valider le reporting et le transmettre à la Direction Générale | |
|--|---|--|

Annexes / Enregistrements

- Fiche d'alerte
- Fichier de suivi des indicateurs

Liste des ampliations

N°	Structures	Date	Visa	Observations
01				
02				

Liste des modifications

N°	Nature de la modification	Date	Chapitre ou page concerné (e)	Observations
01				
02				

Rédigé par : SGGR

Date : Mai 2024

Signature :

Validé par : Comité Procédures

Date : 25/06/2024

Signature :

Approuvé par :

Date :

Signature :